

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 06
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n° 2021-007

**PACTE DE SOLIDARITE
TERRITORIALE**

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION
DE PARTENARIAT 2018-2020**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite le 13 janvier
2021 et affichée le 13 janvier 2021.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le : 27 JAN 2021

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 19 janvier 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi
dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni
au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale
sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, M.
Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème}
adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème}
adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-
Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain
Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, Mme
Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois,
Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra
Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Firose Gador, M.
Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye, Mme Valérie
Auber.

Absents représentés : M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint
(par M. Jean-Max Nages), Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe
(par Mme Aurélie Testan), Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe (par Mme Honorine Lavielle), Mme Bibi-Fatima
Anli 9^{ème} adjointe (par M. Jean-Paul Babef), M. Alain Iafar
(par Mme Sophie Tsiavia), Mme Paméla Trécasse (par M.
Henry Hippolyte).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Mihidoiri Ali 8^{ème}
adjoint à 17h28.

Départ(s) en cours de séance : M. Sergio Erapa à 18h42.

Absents : Mme Gilda Bréda, M. Patrice Casimir, M. Sergio
Erapa.

.....
.....

Affaire n°2021-007

PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Pacte de Solidarité Territoriale mis en œuvre entre le Département de La Réunion le Centre Communal d'Action Sociale et la Commune de Le Port pour la période 2018-2020,

Vu l'avenant n°1 à la convention du Pacte de Solidarité Territoriale,

Vu le courrier du 21 juillet 2020 du Département de La Réunion, relatif à la prolongation du délai d'éligibilité des dépenses du Pacte de Solidarité Territoriale au 31 décembre 2021,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » en date du 6 janvier 2021,

Vu le rapport présenté en séance le 19 janvier 2021 relatif à l'avenant n°2 à la convention de partenariat 2018-2020,

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Valérie Auber),

DÉCIDE

Article 1 : de valider l'avenant n°2 de la convention de partenariat du Pacte de Solidarité Territoriale entre le Département de La Réunion, la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Le Port pour la période 2018-2020 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU